**Service urbanisme**

**Impact des mesures liées au Covid-19**

**Suspension des délais de rigueur, de recours et d’enquête.**

**Selon les dispositions du Gouvernement Wallon du 18/03/2020 et du 18/04/2020 en vertu de la crise sanitaire du Covid-19, tous les délais de rigueur et de recours sont suspendus du 18/03/2020 au 30/04/2020 (\*).**

Concrètement, cela signifie :

**Pour tous les dossiers en cours**, le délai repris dans l’accusé de réception, endéans lequel la décision doit être envoyée est prorogé de 44 jours (**du 18/03/2020 au 30/04/2020**).

**Pour les dossiers déposés après le 18/03/2020** ou n’ayant pas encore reçu d’accusé de réception au 18/03/2020, les délais de rigueur commenceront à l’issue de la période de suspension, à savoir à partir du 01/05/2020 (\*).

**Pour les enquêtes publiques et annonces de projets en cours**, **les périodes de consultation du public sont suspendues du 18/03/2020 au 30/04/2020 (\*). Les enquêtes ou annonces sont donc suspendues au minimum jusqu’au 30/04/2020. Elles se dérouleront à nouveau selon les modalités réglementaires le lendemain de cette date, pour la partie du délai qui ne s’était pas écoulé avant le 18/03/2020. Durant la période de suspension, des réclamations et observations peuvent toujours être envoyées.**

**Pour les enquêtes publiques et annonces de projets à venir**, elles pourront débuter à l’issue de la période de suspension, à savoir à partir du 4/05/2020.

(\*) Remarque importante : selon les mêmes dispositions, **cette suspension de délai pourrait être éventuellement prorogée par le Gouvernement Wallon (en fonction de l’évolution de la crise).**

Le service urbanisme reste à votre disposition par téléphone ou par mail pour tout renseignement complémentaire au 061/260820 ou m.bouhri@libin.be.